



13. Mai 2009

Lettre-circulaire AI n° 275

Liste des produits alimentaires diététiques (annexe 2 CMRM)

La liste de produits alimentaires diététiques de l'AI (I 16-20 CMRM) contient de nombreux produits qui ne sont plus commercialisés ; inversement, il manque beaucoup de nouveaux produits utilisés pour traiter des troubles métaboliques reconnus par l'AI (infirmités congénitales au sens de l'annexe de l'OIC). Cette liste, ainsi que la LMIC de l'OFSP, ont été entièrement révisées en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique et le groupe spécialisé *Swiss Group for Inborn Errors of Metabolism*.

Les modifications suivantes entrent en vigueur à la date de publication de la présente lettre-circulaire :

Ajoutés	Supprimés
a) IC 451 <i>Galactosémie</i> <ul style="list-style-type: none">- Neocate poudre, 400 g- Neocate Junior, poudre, 400 g, divers arômes	
b) IC 452 <i>Phénylcétonurie</i> <ul style="list-style-type: none">- PAM 1, poudre, 500 g- PAM 2, poudre, 500 g- PAM 3, poudre, 500 g- PAM Analog, poudre, 400 g- Pam Maternal, poudre, 500 g <i>Maladie du sirop d'érable</i> <ul style="list-style-type: none">- ILV-AM 1, poudre, 400 g- ILV-AM 2, poudre, 400 g- ILV-AM 3, poudre, 400 g- ILV-AM Analog, poudre, 400 g	<ul style="list-style-type: none">- P-AM - ILV-AM
c) IC 387 KetoCal poudre, 300 g	

Une fois que l'ensemble des préparations que l'AI doit prendre en charge auront été approuvées, toutes les modifications apportées seront intégrées à la CMRM, sous la forme d'un supplément définitif à la liste des produits alimentaires diététiques, et les compléments alimentaires qui ne sont plus commercialisés seront supprimés.